



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 31
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 3
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 1

Délibération N° : 26.062/D

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET PRINCIPAL

SEANCE DU 23/06/2026

LE MARDI VINGT-TROIS JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX A 19H07, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie RAGOT.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Valérie RAGOT,	Monsieur Nicolas DOHIN,	Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER,	Madame Nathalie DO HUU,	Monsieur Eric ADAM,
Madame Nathalie ALCARAZ,	Monsieur Dominique SERGI,	Madame Sylvia CAMEIRA,
Monsieur Timotée DAVIOT,	Madame Claudine ROSSIGNOL,	Madame Françoise JUNGFER BOUVIER,
Monsieur Serge BADENS,	Monsieur Eric BASSET,	Monsieur Dominique EBLÉ,
Monsieur Serafino SERRAVALLE,	Madame Stéphanie AUFFRAY,	Madame Catherine CHABOSSON,
Madame Atidel MEHANNECHE,	Madame Laure MARTELLA MALRIEU,	Monsieur Johnny PALMA,
Monsieur Nicolas COURTOT,	Madame Lydia GAUGIN,	Madame Nelly OBAMBI,
Monsieur Nicolas HOUNTON BACCHIERI,	Monsieur Jean-Michel MATHY,	Monsieur Jérôme RITTLING,
Madame Fabienne MEURICE,	Monsieur David FÉROT,	Madame Audrey LEPAGE,
Madame Myriam MONDON		

ABSENT EXCUSE : Monsieur Bruno GALLIER, Maire ne prend pas part au vote.

POUVOIRS :

Monsieur Guillaume PEYTAVIN a donné pouvoir à Madame Valérie RAGOT,

Madame Elisabeth FALOU a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,

Madame Francine BOBOT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel MATHY

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

SEANCE DU 23/06/2026

OBJET : **COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

VU le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Brunoy,

VU le Compte Unique Financier 2025 de la commune de Brunoy,

CONSIDERANT que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

CONSIDERANT que la CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

CONSIDERANT le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance,

SEANCE DU 23/06/2026

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET PRINCIPAL

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	13 539 996,19 €	36 448 870,62 €	49 988 866,81 €
	Recettes réalisées	10 404 886,23 €	40 370 900,91 €	50 775 787,14 €
	Restes à réaliser	1 253 000 €	0 €	1 253 000 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	11 692 212,28 €	36 942 303,44 €	48 634 515,72 €
	Dépenses réalisées	7 561 028,15 €	37 922 644,40 €	45 483 672,55 €
	Restes à réaliser	3 475 108,34 €	0 €	3 475 108,34 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	2 843 858,08 €	2 448 256,51€	5 292 114,59 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 1 847 783,91 €	493 432,82 €	- 1 354 351,09 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	996 074,17€	2 941 689,33 €	3 937 763,50 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 2 222 108,34 €	0 €	- 2 222 108,34 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 1 226 034,17 €	2 941 689,33 €	1 715 655,16 €

Sa Commission Finances - Ressources humaines - Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

SEANCE DU 23/06/2026

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET PRINCIPAL

ADOpte

27 Voix Pour, 7 Abstentions,

Monsieur GALLIER, Maire ne prend pas part au vote,

ARTICLE 1 : CONSTATE la concordance des écritures comptables effectuées par l'ordonnateur (la Ville) et le Comptable public.

ARTICLE 2 : RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser qui s'élèvent à :

- 3 475 108,34 € en dépenses
- 1 253 000 € en recettes

ARTICLE 3 : ARRETE le CFU au résultat suivant :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 2 941 689,33 €
- Un déficit du solde de la section d'investissement de 1 226 034,17 € (résultat y compris les restes à réaliser)
 - Un excédent de la section d'investissement de 996 074,17 € (résultat hors reste à réaliser)
 - Un déficit sur les restes à réaliser de 2 222 108,34 €

ARTICLE 4 : CONSTATE la conformité de ce résultat avec le Comptable Public.

ARTICLE 5 : APPROUVE le CFU 2025 du budget de la Ville.

ARTICLE 6 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

SEANCE DU 23/06/2026

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 24/06/2026

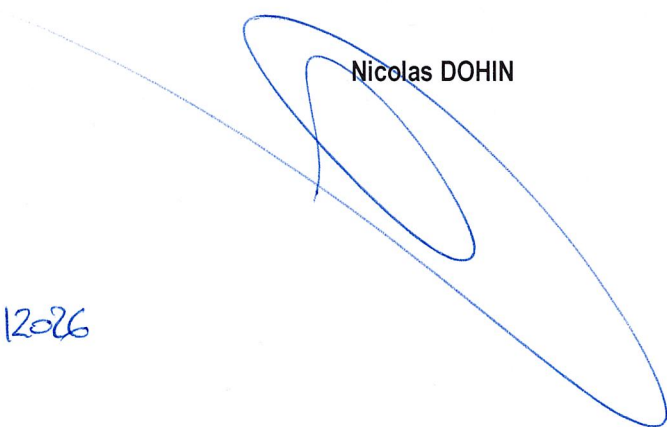
Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN



Acte publié sur le site de la Ville le : 26/06/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 26.062/D

Objet de l'acte : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 1 - Decisions budgetaires

Transaction Préfecture : 091-219101144-20260623-BRU_DE_26098_1-DE

Date de l'acte : 23/06/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_26098_1

Date de réception en Préfecture : 25 juin 2026

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025



RAPPORT DE PRESENTATION

Conseil Municipal du 23 juin 2026

Objet : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Les recettes et les dépenses de la commune sont prévues et autorisées dans le cadre d'un budget voté par le conseil municipal.

L'exécution de ce budget donne lieu, l'année suivante, à l'établissement du Compte Financier Unique (CFU), qui est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le CFU est un document qui se substitue au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion établi par le comptable public. Il résulte de la fusion de ces deux documents en un document unique, offrant une vision consolidée de la situation financière de la collectivité.

Son élaboration repose sur un travail collaboratif et concerté entre l'ordonnateur et le comptable public, dans un objectif de simplification, de transparence et d'amélioration de la qualité de l'information financière. À ce titre, il permet :

- de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière en regroupant, au sein d'un même document, les données relatives à l'exécution budgétaire et les informations patrimoniales ;
- d'améliorer la qualité des comptes grâce à la dématérialisation complète de la chaîne comptable et à la mise en œuvre de contrôles automatisés garantissant la cohérence entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public.

Le Compte Financier Unique met également en évidence les principales informations relatives à la situation financière de la collectivité. Il présente notamment les résultats de l'exercice, un bilan et un compte de résultat synthétiques, ainsi que les taux des contributions directes et les produits fiscaux correspondants. Ces éléments permettent d'apprécier la situation patrimoniale et financière de la commune ainsi que les ressources mobilisées pour assurer le financement de ses politiques publiques.

Le Compte Financier Unique constitue ainsi un outil essentiel de pilotage, de contrôle et de suivi de la gestion financière de la commune, permettant de disposer d'une information financière complète, fiable et consolidée pour apprécier les résultats de l'exercice écoulé.

I – VUE D'ENSEMBLE ET RESULTAT

A) Les grandes masses :

Les grandes masses du budget réalisées en 2025 sont les suivantes :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	37 922 644,40 €	40 864 333,73 €	2 941 689,33 €
INVESTISSEMENT	9 408 812,06 €	10 404 886,23 €	996 074,17 €
TOTAL	47 331 456,46 €	51 269 219,96 €	3 937 763,50 €

B) L'excédent du solde d'exécution de la section d'investissement reporté :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
INVESTISSEMENT	9 408 812,06 €	10 404 886,23€	996 074,17 €
RESTES À RÉALISER *	3 475 108,34 €	1 253 000,00€	-2 222 108,34 €
TOTAL	12 883 920,40 €	11 657 886,23 €	-1 226 034,17 €

**Les restes à réaliser correspondent aux engagements dont l'exécution n'était pas terminée au 31 décembre 2025.*

Le solde constaté en section d'investissement, dégagé par la différence entre le total des recettes (réalisées et reportées) et le total des dépenses (réalisées et reportées), traduit **un déficit du solde d'exécution de la section d'investissement.**

Il apparait donc un besoin de financement de 1 226 034,17 €.

C) Résultat d'exécution budgétaire :

Il correspond au cumul du résultat de fonctionnement et du solde d'exécution de la section d'investissement.

- Excédent comptable de fonctionnement **2 941 689,33 €**
- Déficit du solde d'exécution de la section d'investissement **-1 226 034,17 €**

Résultat d'exécution budgétaire 2025

1 715 655,16 €

Compte tenu du besoin de financement constaté à la section d'investissement, une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de **1 226 034,17 €** financera le déficit d'investissement. Le solde de **1 715 655,16 €** est libre d'affectation.

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et recettes totales d'investissement sont respectivement de **9 408 812,06 €** et de **10 404 886,23 €**.

A) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 9 408 812,06 €

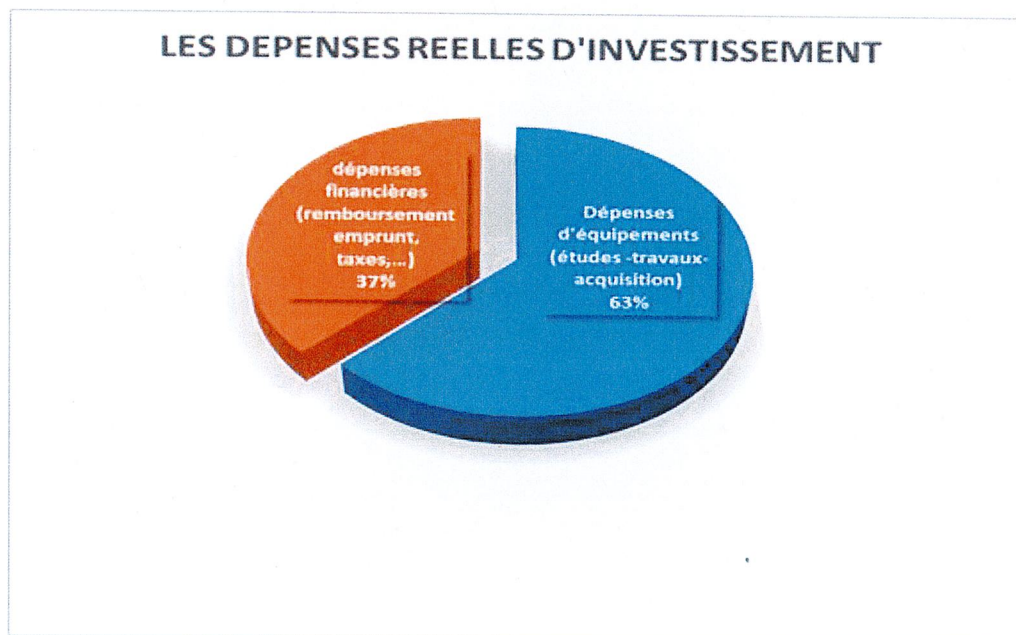
En 2025, la Ville a budgété 13 539 996,19 € d'investissement, soit une baisse de 11,76% par rapport au budgété 2024 soit – 1 805 019,66 €.

La Ville affiche un taux de réalisation de 69,49% (9 408 812,06 €) contre 78,9% (12 105 279,38 €) en 2024.

1- Les dépenses réelles d'investissement :

Le montant des **dépenses réelles d'investissement** réalisées en 2025 s'élève à **7 235 120,01 €** et diminue de 29,26% (- 2 991 523,22 €) par rapport à 2024 en lien notamment avec la baisse des dépenses d'équipements.

Elles se répartissent comme suit :



Les dépenses réelles d'investissement	2024	2025
Les dépenses d'équipements	7 422 615,88 €	4 539 264,01 €
Les dépenses financières <i>Dont le remboursement de la dette</i>	2 651 354,80 € 2 629 418,25 €	2 695 194,40 € 2 691 420,09 €
Les opérations pour compte de tiers	152 672,55 €	0,00 €
TOTAL	10 226 643,23 €	7 235 120,01 €

Au niveau des dépenses d'équipements, il est donc constaté une baisse de 38,85% par rapport à 2024 (soit – 2 883 351,87 €). Cette évolution s'explique notamment par l'acquisition, en 2024, du bien situé au 59 rue des Glaises dans le cadre du projet de l'école des Soullins, pour un montant de 2 155 615 €.

Elles sont constituées par :

1.1-Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) : 975 908,06 €

- Les frais d'études liés à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : 18 720 €
- Les frais d'études qui s'élèvent à 713 269,14 € et se répartissent comme suit :

Les frais d'études et de diagnostics divers préalables aux travaux :	13 388,01 €
• Décret tertiaire phase 4	3 808,41€
• Diagnostic technique piste d'athlétisme stade	9 579,60€
Les études et esquisse projet pour la construction d'une école maternelle Route de Brie	201 072,88 €
Les études pour la reconstruction de l'école Soullins	389 978,71 €
Les frais d'études pour la Maison de Santé pluri professionnelle	27 003,60 €
Les frais d'études dans le cadre du projet Savary MontMartel Cœur de Ville	7 230,00 €
Le Géoréférencement de la rue Philisbourg	4 200,00 €
Les études et relevées topographiques pour l'aménagement et l'entretien des voies et des dépendances à la rue de Melun	13 515,94 €
Les frais d'études de requalification du secteur de la RN6	24 000,00 €
Les frais d'études de requalification de la végétalisation Cœur de ville	32 880,00 €

- Les licences, logiciels métiers pour 243 918,92€ €
 - Les certificats pour les signatures électroniques : 4 326,86 €
 - Licences : 27 461,46 €
 - ✓ Microsoft : 13 000 €
 - ✓ Licences Adobe Creativ Cloud : 5 434,86 €
 - ✓ Adagio Soprano : 9 026,60 €
 - Logiciels : 196 170,60 €
 - ✓ Sentinel : 32 324,76 €
 - ✓ Migration du Virtuouse Agents vers Espaces Agents : 1 310 €
 - ✓ VMWARE : 11 364,56 €
 - ✓ Ciril Finances : 124 953,92€ €
 - ✓ SAS ESII pour l'accueil unique : 10 838,82 €

- ✓ E-Connection pour la gestion du Temps des agents :
15 384,54 €
- ✓ Edic pour la police Municipale : 15 960 €

1.2-Les immobilisations corporelles, les travaux en cours et les opérations d'équipement :

Elles regroupent les travaux et les acquisitions diverses pour 3 563 355,95 € (chapitres 21-23) dont :

Les TNGR dans les cimetières :	77 507,47 €
• Les travaux d'aménagement des cimetières	18 701,87 €
• Reprises de concessions des cimetières	58 805,60 €
Les plantations d'arbres et arbustes	70 706,52 €
Divers agencements, aménagements :	30 391,72 €
• TNGR Aires de jeux publics	28 571,50 €
• Portillons RTC	1 820,22 €
Les travaux dans les écoles et au niveau de la petite enfance :	669 895,21 €
• TNGR bâtiments scolaires	352 362,20 €
• TNGR GS Talma	4 194,32 €
• TNGR Petite Enfance	25 237,07 €
• Travaux de réhabilitation des Mardelles	288 101,62 €
Les TNGR dans les équipements sportifs	45 743,59 €
Les TNGR dans les équipements culturels	42 717,76 €
Les TNGR dans l'église Saint Médard	8 459,10 €
Les TNGR dans les logements communaux	9 811,52 €
Les TNGR dans les autres bâtiments administratifs :	134 624,39 €
• Travaux de sécurisation, d'automation et de contrôle d'accès au CTM	42 879,26 €
• Travaux d'aménagement de la maison de la jeunesse secteur nord	36 586,41 €
• Travaux d'installation des appareils de chauffage et plomberie	35 457,79 €
• Les travaux divers d'amélioration et de mise aux normes et de sécurisation du patrimoine bâti communal (remplacement gouttières, installation éclairage, pose de mains courantes, ...)	19 700,93 €
Les travaux de requalification du marché du Centre	101 306,41 €
Les travaux de sécurisation et modernisations des équipements du parking du théâtre : Changement de la porte automatique, mise à jour V 15 du système de gestion du parking avec remplacement d'équipements informatiques et ajout d'un terminal de paiement	57 402,47 €
Les interventions sur la voirie :	659 963,38 €
• TNGR voirie	366 635,28 €
• Aménagement Rondpoint Wittlich	28 276,89 €
• Aménagement de la rue des Vallées	133 397,38 €
• Aménagement et équipement des stationnements des vélos (plan vélo)	59 885,27 €
• Aménagement et réhabilitation rue Corot	32 763,42 €
• TNGR Eclairage public G3	22 381,43 €
• TNGR Signalisation lumineuse tricolore	16 623,71 €

Des interventions pour les réseaux et câbles :	54 101,36 €
• Réseaux informatiques	43 404,00 €
• TNGR réseaux et câbles	10 697,36 €
Les acquisitions de véhicules	312 727,40 €
• Rachat 20 véhicules légers	179 481,00 €
• Rachat 7 véhicules utilitaires	81 410,00 €
• Rachat Véhicule utilitaire Boxer FT 335 L3H3	17 900,00 €
• Acquisition neuf Véhicule utilitaire Master	33 936,40 €
Les acquisitions de matériels et mobiliers divers :	233 648,00 €
• Matériel d'incendie	23 126,41 €
• Matériel et outillages de voirie	17 217,63 €
• Matériels et outillages pour les espaces verts	116 263,23 €
• Matériels et outillages pour les espaces urbains	1 962,99 €
• Matériels et outillages pour l'entretien des cimetières	2 542,79 €
• Matériel et outillage pour les ateliers CTM	1 686,18 €
• Matériel et outillage pour la logistique	11 586,29 €
• Matériels et outillages pour les équipements sportifs	309,69 €
• Matériel de vidéo protection	58 952,79 €
• Matériels informatiques :	172 226,76 €
o Ville 153 846,43€	
o Ecole 18 380,33€	
• Matériels de téléphonie	3 801,60 €
• Matériel de bureau, mobiliers, matériels divers pour les services :	113 309,84 €
o Service Technique municipal : 5 618,98€	
o Ecoles : 19 429,54€	
o Petite Enfance : 3 167,39€	
o Jeunesse (nouvelle structure secteur nord) 13 039,89€	
o Centre social : 6 351,86€	
o Culture : 3 419,34€	
o Restauration -périscolaire : 45 291,29€	
o Pôle relation usagers : 1 252,32€	
o Sport : 6 934,96€	
o Finances : 2 572,10€	
o Ressources humaines : 2 565,18€	
o Communication : 2 424,52€	
o Informatique : 3 942,45€	
Les travaux en cours :	773 930,20 €
• Les chauffages P3	159 395,17 €
• Les éclairages publics G4	614 535,03 €

En ce qui concerne les dépenses financières, elles s'élèvent à **2 695 856 €** et enregistrent une légère hausse de 1,7% (+ 44 501,2 €) par rapport à 2024.

Elles sont constituées par :

- Le remboursement des taxes d'aménagement : 264,26 €
- Le remboursement du capital des emprunts : 2 695 194,40 €
- Le paiement des dépôts et cautionnement : 397,34 €

2- Les dépenses d'ordre en investissement :

Elles s'élèvent à **325 908,14 €** et concernent

- Les opérations de reprises de subvention : 27 360,57 €
- Les moins-values sur les opérations de cessions : 34 730,38 €
 - o Une Hydrogrommeuse : 6 540 €
 - o Un Traceur routier : 5 058,49€
 - o Du Foncier Bâti : le pavillon au 3 avenue Chopin : 23 131,89 €
- Les opérations patrimoniales (chapitre 041) : 263 817,19 €.

Elles concernent les opérations de basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation au compte de travaux correspondant. Le chapitre 041 s'équilibre en dépenses et en recettes

3- Le déficit d'investissement reporté (chapitre 001) : 1 847 783,91 €

Il s'agit du résultat de la section d'investissement de l'année antérieure (recettes - dépenses d'investissement 2024 hors reste à réaliser).

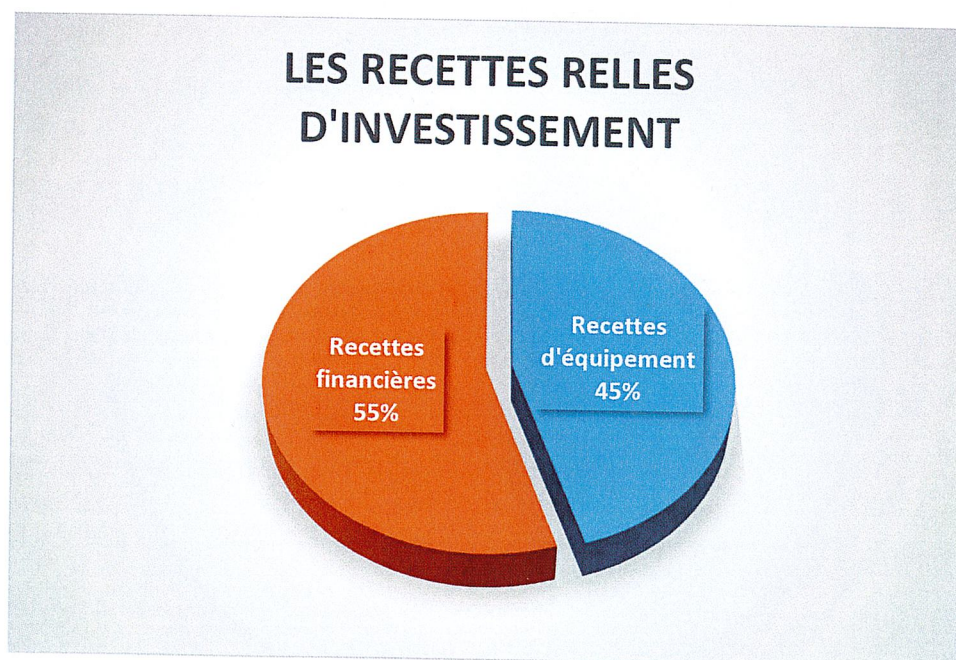
B) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 10 404 886,23 €

1- Les recettes réelles d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement représentent **4 866 085,93 €** et diminuent de 43,27 % (- 3 712 256,99 €) par rapport à 2024 en lien notamment avec la baisse :

- Des subventions : - 1 694 028,01 €
- De l'enveloppe des emprunts : - 2 042 166,45 €

Elles sont réparties selon le graphique ci-dessous :



1.1-Les recettes financières :

A hauteur de **2 671 427,70 €**, elles représentent 55% des recettes réelles d'investissement, les recettes financières sont constituées par :

- L'excédent de fonctionnement 2024 affecté à l'investissement qui s'élève à 1 886 996,19€ contre 1 162 321,34 € en 2023
- De la taxe d'aménagement qui s'élève à 29 133,69 € contre 160 702,18 € en 2024 et 208 912,50 € en 2023 ;
- Le Fonds de Compensation de la TVA pour 755 297,82 €.

1.2-Les recettes d'équipements :

Elles représentent un total de **2 194 658,23 €** 45% des recettes réelles d'investissement.

Elles correspondent :

- À la mobilisation d'un emprunt pour 2 100 000 € ;
- Les dépôts et cautionnement reçus pour 3 774,31 €. Il s'agit de l'encaissement des dépôts de garantie sur les loyers ;
- À l'encaissement des subventions pour un total de 90 341,23 €.

Financeurs	Projets financés	Montant de la subvention
Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)	Aide à l'adaptation du poste de travail d'une personne en situation de handicap	542,56 €
FIPHFP Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)	Prothèses auditives	550,00 €
CERTINERGY	Primes Certificat d'Economie d'Energie sur l'éclairage public	22 717,43 €
Caisse d'Allocation Familiale	Fonds d'investissement pour la jeunesse dans le cadre de création d'un laboratoire numérique	5 331,65 €
FIPD	Acquisition caméras piétons	800,00 €
ALCOME	Attribution soutien financier éco organisme pour la réduction des mégots dans l'espace public	21 006,5 €
Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine	Installation de 7 abris Vélo	18 194,4 €
REGION ILE DE France	Plan Vélo / SOVELO	21 198 ,69 €
TOTAL		90 341,23 €

2- Les recettes d'ordre d'investissement :

Elles s'élèvent à **5 538 800,30 €** et comprennent :

- Les dotations aux amortissements des immobilisations pour 1 976 494,01 € ;
- Les amortissements des intérêts capitalisés pour 30 858,32 € ;
- La sortie de l'actif pour un total de 1 272 358,91 € :
 - Le boulodrome sis à la rue Cerçay, route de Brie parcelle AV 589- 590- 591-592-593 : 673 728,16 €
 - Le pavillon au 3 avenue Chopin : 575 131,89 €
 - Le traceur routier : 11 558,89 €
 - L'hydrogommeuse : 11 940 €
- Les plus-values sur les cessions : 1 995 271,84 € dont :
 - Mini pelle Caterpillar : 6 000 €
 - Le boulodrome sis à la rue Cerçay Route de Brie Parcelle AV 589- 590- 591-592-593 : 1 989 271,84 €. Cette plus-value importante s'explique par le fait que certaines de ces parcelles n'avaient pas été intégrées comptablement au patrimoine de la Ville, de sorte que leur valeur d'acquisition n'était pas connue. La Trésorerie Publique a préconisé leur intégration à l'actif pour l'euro symbolique, ce qui a conduit à constater une plus-value élevée lors de leur cession.
- Les opérations patrimoniales : 263 817,19 €.

III – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

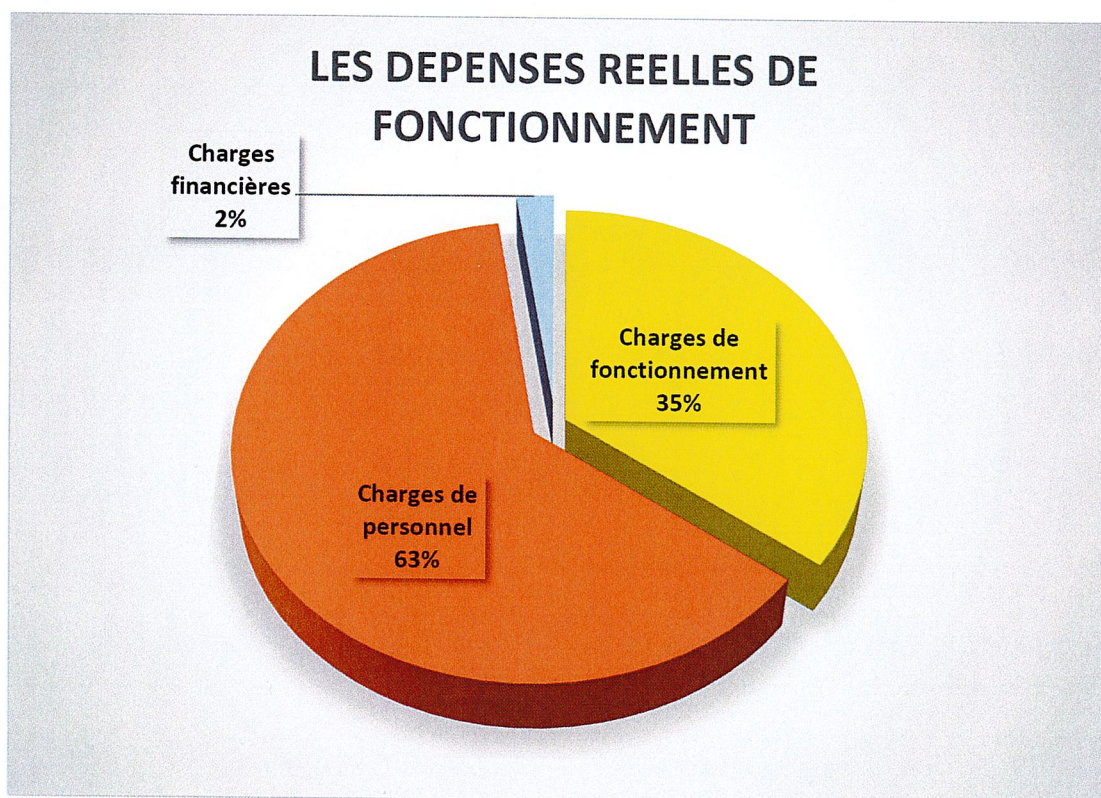
La composition et l'évolution de la section de fonctionnement sont déterminantes. En effet, la solvabilité et la capacité d'autofinancement de la Ville se définissent à partir de la structure de cette section.

A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

1- Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles s'élèvent à **32 647 661,29 €** et progressent de 4,05% (+1 271 311,63 € /

Elles se répartissent comme suit :



1.1 Les charges à caractère général (chapitre 011) : 9 832 033,62 €

Ce poste de dépenses a connu une progression de 6,51% (601 213 ,57 €) en lien notamment avec :

- La progression des dépenses d'électricité : + 80 344 € ;
- La reprise des loyers sur les locaux de l'ancienne gendarmerie suite à leurs départs : 190 690 € ;

- La hausse de l'enveloppe des entretiens de voirie : + 200 938 € ;
- La hausse des coûts du marché de restauration collective + 80 000 €.

1.2 Les dépenses de personnel (chapitre 012) :

Elles s'élèvent à 20 446 522,57 € et enregistrent une hausse de 2,76 % par rapport à 2024 soit + 589 021,97 €. Cette progression s'explique notamment par :

- L'intégration du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) ;
- L'effet en année pleine des créations de poste en 2024 :
 - Directeur des solidarités et du CCAS
 - Gestionnaire de fluide
 - 2 Gardiens brigadiers à la police municipale
- L'augmentation de 3 points du taux de cotisation CNRACL pour la part patronale ;
- La hausse des cotisations de l'URSSAF ;
- La prévision d'une enveloppe pour la hausse du SMIC ;
- La mise en place de la participation au financement des garanties de protections sociales complémentaires des agents : prévoyance et mutuelle ;
- La transformation de deux postes d'ASVP en policier municipale suite à une réussite aux concours ;
- La création de poste d'un agent d'entretien des bâtiments communaux
- La création de deux postes de jardiniers et deux postes en propreté urbaine afin de permettre la reprise en régie des prestations.

1.3 Les atténuations de produits (chapitre 014) :

Ce chapitre budgétaire comptabilise uniquement le reversement des amendes de police pour 22 135 € contre 23 843,32 € c en 2024.

1.4 Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 1 614 140,33 €

Elles correspondent principalement aux :

- Indemnités des élus ;
- Subventions versées au tissu associatif, au CCAS, et à la caisse des écoles ;
- Participations et contributions obligatoires (contingent incendie SDIS, participations aux dépenses de fonctionnement des écoles privées).

Elles sont en hausse de 1,21% (soit +162 713,23 €) par rapport à l'année 2024 en lien notamment avec la hausse de la subvention de fonctionnement octroyée au CCAS.

1.5 Les frais financiers (chapitre 66) : 720 815,28 €

Ils sont relatifs aux intérêts de la dette. Ils enregistrent une diminution de 39 517,55 € en lien avec la variation de la dette qui est en baisse.

1.6 Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 422,12 €

Elles correspondent aux remboursements divers sur la participation des usagers.

2- Les dépenses d'ordre :

Elles s'élèvent à 5 274 983,11 €. Elles intègrent :

- Les dotations aux amortissements des immobilisations pour 1 976 494 ,01 € ;
- Les amortissements des intérêts capitalisés pour 30 858,32 € ;
- La valeur nette comptable des immobilisations cédées : 1 272 358,94€ :
 - o Hydrogommeuse : 11 940 €
 - o Traceur routier : 11 558,89 €
 - o Pavillon avenue Chopin : 575 131,89 €
 - o Le boulodrome sis à la rue Cerçay AV 589-590-591-592-593 : 673 728,16 €
- Les plus-values de cession : 1 995 271,84€ :
 - o La mini-pelle : 6 000 €
 - o Le boulodrome sis à la rue Cerçay AV 589-590-591-592-59 : 1 989 271,84 €

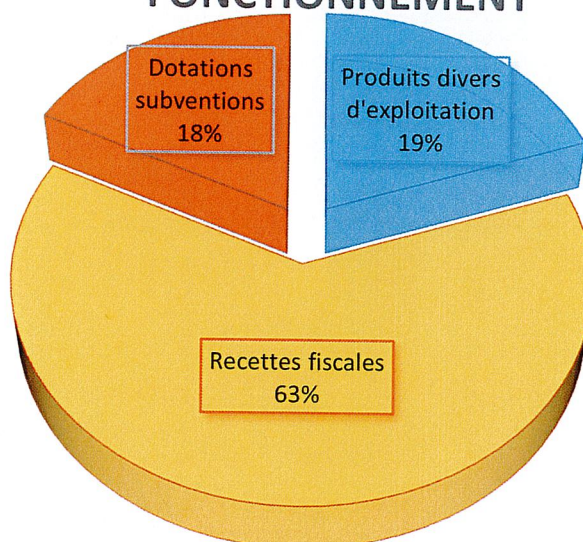
B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

1- Les recettes réelles de fonctionnement : 40 308 809,96 €

Elles enregistrent une progression de près de 15,32% soit + 5 428 402,51 €.

La répartition des recettes réelles de fonctionnement se présente comme suit :

LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



1.1 Les atténuations des charges (chapitre 013) : 191 089,16 €

Elles concernent principalement les remboursements liés aux indemnités d'incapacité de travail des agents. Elles sont en progression de 94 897,17 € par rapport à 2024.

Ci-après les détails de ce chapitre :

- Les recettes liées aux incapacités de travail des agents s'élèvent à 185 521,52 € ;
- Le remboursement du trop-perçu sur les cotisations à la CNRACL : 1 501,64 € ;
- Le remboursement du trop-perçu sur le supplément familial pour 1 906 € ;
- La participation du personnel retraité sur les cotisations au CNAS : 2 160 €.

1.2 Les produits des services (chapitre 70) : 3 659 329,61 €

Ils représentent 9,07% des recettes réelles de fonctionnement. Ils sont en hausse de 3,30% (+ 116 920,81 €) par rapport à 2024, en lien notamment avec l'augmentation des tarifs.

1.3 Les recettes fiscales : 25 331 989,19 €

Les recettes fiscales progressent de 5,3% par rapport à 2024 soit + 1 281 864,29 €. Cette progression s'explique notamment par la revalorisation forfaitaire des bases à 1,7% ainsi que la rééligibilité de la Ville au Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF).

Le produit des taxes principales (22 831 199 €) concerne les impôts directs locaux :

- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) pour 217 951 € connaît une baisse de 41,57% soit de – 155 057 € par rapport à 2024.
- La taxe foncière sur le bâti a été perçue pour 17 998 112 € avec une augmentation de 2,05% (+ 362 434 €) en lien notamment avec la revalorisation forfaitaire des bases sur les locaux d'habitation.
Pour mémoire, le coefficient de revalorisation s'élève à 1,7 % contre 3,9% en 2024, 7,1% en 2023 puis 3,4% en 2022 et 0,2 % en 2021.
- Le coefficient correcteur (COCO) de la Ville s'élève à 4 592 242 € contre 4 497 177 € en 2024, 4 316 613 € en 2023, 4 035 215 € en 2022 et 3 712 516 € en 2021.
- La taxe foncière sur le non bâti : 22 894 € est un produit marginal par rapport aux deux autres taxes. Il est en repli de 1 796 € par rapport à 2024.

Par ailleurs, des rôles supplémentaires ont été encaissés pour 13 364 €.

Les autres recettes fiscales pour 1 588 300.19 € : outre les contributions directes acquittées par les ménages ; d'autres recettes viennent abonder ce chapitre budgétaire. Il s'agit notamment :

- De l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine pour 49 747 €
- Des droits de mutation pour 1 099 555€ progressent de 21,40% par rapport à 2024, soit +193 853 € ;
- Les taxes sur l'électricité pour 392 259,34 € baissent légèrement de 2,39%, soit – 9 575,44 € ;
- La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) pour 40 513,76 € enregistre une légère hausse de 145,72 € ;
- La redevance des mines pour 6 225,09 € ;
- Le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France : 899 126 €.

Pour mémoire, en 2022 la Ville avait perçu 899 124 €, puis 50% en 2023 soit 449 562 € (dispositif de sortie), 0 € en 2024.

1.4 Les dotations, participations et subventions : 7 105 662,11 €

Elles progressent de 8,16% par rapport à 2024 (+ 536 065,42 €) en lien notamment avec la hausse de la participation de la CAF malgré des baisses au niveau des dotations

Les dotations et participations les plus significatives sont :

La Dotation Forfaitaire de droit commun (DGF) pour 3 106 385 €.

Elle est en progression de 1,23% (+37 927 €) par rapport à 2024

Quant à la **Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)**, elle s'élève à **297 991 €** et est en **hausse de 6% soit + 17 104 €.**

Année	Montant	Evolution	Observations
2022	332 766 €		Année de référence
2023	166 383 €	-166 383€	Dispositif de sortie (50% de la DSU 2022)
2024	280 887 €	+114 504€	Rééligibilité de la Ville à la DSU
2025	297 991 €	+ 17 104€	Hausse de 6% par rapport à 2024/ et baisse de 10,5% soit – 34 775 € par rapport à 2022

Après la baisse enregistrée en 2023 dans le cadre du dispositif de sortie, la Ville est redevenue éligible à la DSU en 2024. La dotation connaît depuis une progression continue. Toutefois, elle demeure à un niveau inférieur au montant perçu en 2022.

Au niveau de la **Dotation Nationale de Péréquation**, la Ville a perçu **572 796 €** en baisse de 3,83% (soit – 22 761 €) par rapport à 2024.

Les autres dotations s'élèvent à :

- **52 375 € pour les dotations pour les titres sécurisés CNI et Passeports :**
(contre 57 280 € en 2024, 49 500 € en 2023, 40 340 € en 2022 et 32 840 € en 2021) ;
- **4 549 € pour les dotations de recensement.**

Quant aux allocations compensatrices diverses, la Ville a encaissé :

- Le Fonds départemental de la taxe professionnelle s'élève à 200 576,26 € contre 269 493,03 € en 2024, 312 625,523 € en 2023 et 357 527,59 € en 2022 ;
- Les allocations compensatrices liées aux exonérations des 3 taxes s'établissent à 135 004 €. Elles ont progressé de 8.77% (+ 10 895 €).

Pour mémoire, les allocations sur la Taxe d'Habitation sont notamment relatives aux revenus modestes, et pour la Taxe Foncière aux logements sociaux se trouvant en zone Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), et également aux personnes de condition modeste.

Allocations compensatrices	2023	2024	2025	EVOLUTION 2025/2024
Taxe d'habitation (TH)	0 €	0 €	7 507 €	-
Taxe foncière (TF)	118 147 €	124 109 €	127 497 €	+2.72%
Dont Taxe foncière (bâti)	116 897 €	123 862 €	127 251 €	+2,73%
Dont Taxe foncière (non bâti)	250 €	247 €	246 €	-0,41%
TOTAL	118 147 €	124 109 €	135 004 €	8,77%

En ce qui concerne **le Fonds de Compensation de TVA** en fonctionnement, il s'élève à **47 221,03 €**.

Concernant les subventions perçues : elles s'élèvent à **2 684 764,82 €** et sont en hausse de 20,4% (+ 566 491,24 €) en lien notamment avec la hausse la participation de la CAF

Les subventions perçues en 2025 sont :

- La participation de l'Etat : 128 245,24 €
 - Pour la jeunesse : quartier d'été 5 017€ ;
 - Dans le cadre la Politique de la Ville : 12 000€ :
 - Projet à la découverte de l'opéra 5000€
 - Insertion par les chantiers éducatifs : 7 000€
 - Dans le cadre du programme de prévention de la délinquance : 10 000€ ;
 - Pour France Service 45 000 € ;
 - Pour les adultes relais : 42 123,52 € ;
 - Pour le Contrat Unique d'Insertion : 2 587,72 € ;
 - Pour le Trait d'Union : 11 517 € dont subvention Un été quartier les Mardelles 5 017 €, ateliers sociolinguistiques 5 000 €, Clas Elémentaire 1 500 € ;
- Les subventions de la région pour la jeunesse dans le cadre du dispositif COLOS : 6 000 €
- Les participations et subventions départementales : 27 100,80 €

Il s'agit de la participation du département à la fréquentation des installations sportives aux Collèges Camus et Pasteur : 27 100,80 €

- La participation de la poste pour l'agence postale communale pour 14 400 €
- Le Don par les amis du musée : 4 000 €
- La participation de la CAF au fonctionnement des diverses structures pour 2 509 018,78 €

Structure	Budgété 2025	CA 2025	POUR MEMOIRE CA 2024
Centre de Loisirs	603 794,74	457 236,84 €	296 011,77 €
Petite Enfance	1 696 349,67 €	1 842 599,55 €	1 464 266,35 €
Jeunesse	65 400,00 €	92 884,45 €	60 325,20 €
Centre Social Trait d'Union	114 300,00 €	116 297,94 €	126 603,89 €
Total	2 487 844,41 €	2 509 018,78 €	1 947 207,21 €

1.5 Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 787 746,05 €

Ils correspondent :

- Aux revenus et charges des immeubles : 527 874,66 € ;
- Aux annulations de rattachements : 118 809,41 € ;
- Aux avoirs divers (l'eau, l'électricité, les photocopieurs) : 6 917,12 € ;
- A la régularisation du trop-perçu sur la Contribution au Service Public d l'électricité CSPE (année 2012-2013-2014) : 25 425,90 € ;
- Aux pénalités sur le marché des transports (Cars Nedroma) : 200 € ;
- Aux recouvrements sur des créances admises en non-valeur : 135,27 € ;
- Au remboursement des taxes suite à la cession au 3 avenue F. Chopin : 2 341,53 € ;
- Aux indemnisations des assurances suite à des sinistres : 102 703,82 € ;
 - Crèche Charrière : 94 765,20 € ;
 - Sur les voitures : 7 938 ,62 € ;
- La participation de l'Etat au dispositif d'accueil scolaire suite à des mouvements de grève : 3 338,34€.

1.6 Les produits financiers (chapitre 76) : 93,44 €

Ils concernent les intérêts issus des 153 parts sociales détenues auprès de la Caisse d'Epargne.

1.7 Les produits exceptionnels (chapitre 77) : 3 232 900,40 €

Ils concernent les produits de cessions :

- Du boulodrome sis au 136 Rue de Cercay et route de Brie : 2 663 000 €
- Du pavillon situé 3 Avenue F.Chopin : 552 000 €
- De l'hydrogommeuse : 5 400 €
- Du traceur routier : 6 500,40 €
- De la mini pelle : 6 000 €

2- Les recettes d'ordre de fonctionnement (chapitre 042) :

Elles s'élèvent à **62 090,95 €** et correspondent à

- La reprise sur les subventions d'investissements pour 27 360,57 €
- La constatation des moins-values sur les opérations de cessions pour 34 730,38 € :
 - Le traceur routier : 5 058,49 €
 - L'hydrogommeuse : 6 540 €
 - Le pavillon situé au 3 Avenue F Chopin : 23 131,89 €

IV – CONCLUSION

Malgré un contexte économique et budgétaire toujours marqué par de fortes incertitudes, la Ville a pu contenir ses dépenses et tenir son budget avec un taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement de 98,48%.

Au niveau des recettes réelles de fonctionnement, la Ville a enregistré un taux de réalisation de 110,68 %. Ce niveau de recettes s'explique notamment par la rééligibilité de la commune au Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF), qui a généré une recette non prévue, ainsi que par la réalisation des opérations de cession dont l'encaissement est comptabilisé en section de fonctionnement.

Ainsi, la maîtrise des dépenses de fonctionnement conjuguées au niveau des recettes enregistrées a permis de préserver les équilibres budgétaires de la collectivité et de renforcer sa capacité d'autofinancement.

En 2025, La Ville a dégagé une capacité d'autofinancement de 4 921 681,09 €, soit un niveau largement supérieur aux prévisions du budget primitif (3 760 000 €) et en nette progression par rapport à 2024 (4 028 260,13 €). Cette performance constitue le niveau d'épargne le plus élevé observé sur les deux derniers mandats et renforce la capacité de la collectivité à financer ses investissements tout en limitant le recours à l'emprunt.

Cette amélioration s'explique notamment par :

- L'encaissement du FSRIF, non prévu au budget 2025 : +899 000 € ;
- Le dynamisme des produits des services (+203 146 €) ;
- Un niveau d'atténuation des charges supérieur aux prévisions (+106 090 €) ;
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement avec des crédits non consommés (504 000 €).

Parallèlement, la volonté du désendettement de la Ville se traduit par une diminution du capital restant dû qui s'établit à 31 125 901,25 € contre 31 717 322 € en 2024, ainsi qu'une amélioration continue du ratio de désendettement, qui s'établit désormais à 6,32 ans contre 7,87 en 2024 et 11,2 ans en 2023.

Quant à la capacité d'autofinancement, en 2025 elle atteint son niveau le plus élevé observé sur les deux derniers mandats, (2014 à 2025). Cette évolution conforte la capacité de la Ville à :

- Financer ses investissements ;
- Poursuivre ses projets structurants ;
- Faire face aux défis à venir tout en préservant ses équilibres budgétaires.

L'exercice 2025 marque ainsi une nouvelle étape dans le redressement et la consolidation de la situation financière de la collectivité.

La trajectoire financière de la collectivité demeure maîtrisée et les équilibres financiers ont été progressivement confortés au cours des dernières années.

Le Compte Financier Unique 2025 reflète ainsi une situation financière saine, caractérisée par une épargne dynamique, un endettement maîtrisé et des marges de manœuvre préservées pour accompagner les projets de la collectivité.

Année	Autofinancement	Capacité de désendettement
2014	3 500 000	5,6 ans
2015	3 812 000	5,38 ans
2016	3 621 000	5,55 ans
2017	1 719 000	15,59 ans
2018	2 881 000	9,37 ans
2019	4 305 000	6,58 ans
2020	4 163 318	6,70 ans
2021	3 793 604	8,12 ans
2022	4 196 136	6,78 ans
2023	2 682 044	11,2 ans
2024	4 028 260	7,87 ans
2025	4 921 681	6,32 ans